

**PROCÈS-VERBAL**  
**VILLAGE DE NORTH HATLEY**  
**17 DECEMBRE 2025**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 17 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Astrid DANGOISSE   |
| 2. Elizabeth FEE     | 5. Claude GENDRON     |
| 3. Danielle DUPRÉ    | 6. Andrew J PELLETIER |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Marcella Davis-Gerrish

EST AUSSI PRÉSENT Benoit Tremblay, directeur général et greffier-trésorier et Matthieu Simoneau Greffier-trésorier adjoint sont également présents conformément aux dispositions du Code Municipal.

**L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
3. Règlement 2025-776 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses de l'année 2026 — Avis de motion
4. Règlement 2025-776 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses de l'année 2026 — Dépôt
5. Règlement 2025-777 sur la rémunération des membres du conseil — Avis de motion
6. Règlement 2025-777 sur la rémunération des membres du conseil — Dépôt
7. Règlement 2025-778 concernant les droits de mutations immobilières — Avis de motion
8. Règlement 2025-778 concernant les droits de mutations immobilières — Dépôt
9. Acquisition par donation du lot 6 699 489 – Autorisation de signature
10. Levée de l'assemblée

2025-12-17.260

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 9 « Acquisition par donation du lot 6 699 489 – Autorisation de signature ».

MOI, ASTRID DANGOISSE, PROPOSE

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2025-12-17.261

**3. RÈGLEMENT 2025-776 RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION DES SERVICES AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2026 — AVIS DE MOTION**

MOI, MICHEL DESROSIERS, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le Règlement numéro 2025-776 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de déterminer les taux de taxes foncières et de compensation pour les divers services octroyés par la Municipalité afin de pourvoir aux dépenses de l'année 2026.

**PROCÈS-VERBAL**  
**VILLAGE DE NORTH HATLEY**  
**17 DECEMBRE 2025**

**2025-12-17.262**

**4. RÈGLEMENT 2025-776 RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION DES SERVICES AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2026 — DÉPÔT**

MOI, MICHEL DESROSIERS, DÉPOSE

Le projet de Règlement numéro 2025-776 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2026;

QUE le Règlement 2025-776 régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2026; soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance régulière du conseil.

**2025-12-17.263**

**5. RÈGLEMENT 2025-777 SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL — AVIS DE MOTION**

MOI, CLAUDE GENDRON donne avis de motion qu'a une prochaine séance du conseil, le règlement 2025-777 sur la rémunération des membres du conseil sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'actualiser la rémunération des membres du conseil municipal.

La rémunération de base pour le maire (la mairesse) à compter de l'année 2026 est trente-sept mille cent quatre-vingt-trois et soixante-dix-sept cents (37 183.77 \$) par année, plus une somme de dix-huit mille quatre-vingt-huit et trois cents (18 591.89 \$) à titre d'allocation de dépenses inhérentes à ses fonctions.

La rémunération de base pour les conseillers(ères) à compter de 2026 est de huit mille deux cents quatre-vingt-quatre et vingt-neuf cents (9 455.99 \$) par année, plus une somme de quatre mille cent quatre-vingt-treize et quatre-vingt-treize cents (4 728.00 \$) à titre d'allocation de dépenses inhérentes à leurs fonctions.

Les rémunérations mentionnées ci-haut seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

Ces montants sont, le 1er janvier de chaque année, ajustés selon le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation utilisé pour déterminer le budget de l'année.

Le règlement présenté sera rétroactif au 1er janvier de l'année au cours de laquelle il entrera en vigueur, soit le 1er janvier 2026.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance régulière du 12 janvier 2026 devant être tenue à 19 h à la salle Lucien-Vachon de l'église Sainte-Elisabeth, 3115, chemin Capelton, à North Hatley.

**2025-12-17.264**

**6. RÈGLEMENT 2025-777 SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL — DÉPÔT**

MOI, CLAUDE GENDRON, dépose le règlement 2025-777 sur la rémunération des membres du conseil.

QUE ce règlement soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil

**2025-12-17.265**

**7. RÈGLEMENT 2025-778 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES — AVIS DE MOTION**

MOI, ANDREW J PELLETIER, donne avis de motion qu'a une prochaine séance du conseil le règlement 2025-778 concernant les droits de mutations immobilières sera présenté pour adoption ;

Ce règlement aura pour but de permettre à la Municipalité de percevoir sur le transfert de tout immeuble situé sur le territoire un taux de 3% sur les tranches d'imposition qui excèdent 500 000 \$.

**PROCÈS-VERBAL**  
**VILLAGE DE NORTH HATLEY**  
**17 DECEMBRE 2025**

**2025-12-17.266**

**8. RÈGLEMENT 2025-778 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES — DÉPÔT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de *Règlement* numéro 2025-778 et ont pu en prendre connaissance ;

MOI, ANDREW J PELLETIER, DÉPOSE le projet de *Règlement* numéro 2025-778 *concernant les droits de mutations immobilières* ;

QUE le ce règlement soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil

**2025-12-17.267**

**9. ACQUISITION PAR DONATION DU LOT 6 699 489 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE le lot 6 699 489, situé à l'extrémité du chemin Gardner, appartient à Brantspec Inc.;

ATTENDU QUE Brantspec Inc. souhaite céder à la Municipalité sous forme de don le lot 6 699 489;

ATTENDU QUE l'acquisition dudit lot permettra de régulariser la situation de la rue Gardner;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les personnes représentantes de la Municipalité pour agir à titre de signataires pour l'acquisition dudit lot;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le Conseil accepte le don du lot 6 699 489;

QUE la Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish et le Directeur général et Greffier-trésorier soient mandatés à agir à titre de représentants et signataires pour la Municipalité pour le don du 6 699 489.

VOTE POUR :	<input type="checkbox"/>	VOTE CONTRE :	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION :	<input type="checkbox"/>
ADOPTION :				ADOPTÉ	

**2025-12-17.268**

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 17H 18, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

MOI, ASTRID DANGOISSE, PROPOSE

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

---

Marcella Davis-Gerrish  
Mairesse

---

Benoit Tremblay  
Directeur général

Je, Marcella Davis-Gerrish, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.